

**DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN**

**Procès-Verbal de la réunion  
du CONSEIL MUNICIPAL DE SCHWOBEN  
du 07 MAI 2024 à 19 H 30**

**Conseillers en fonction : 11**  
**Conseillers présents : 10**  
**Pouvoir : 1**

Le conseil municipal de la commune de SCHWOBEN s'est réuni dans la salle de la mairie à 19 H 30,

**Sous la présidence de M. J.François FOERNBACHER – Maire**

**Présents :**

**Mesdames MULLER Berthe, 1ère adjointe – TISCHMACHER Nathalie, 2e adjointe -  
BOURDON Audrey – MONTEILLET Jessica – OBER-FRANC Cécilia – KRIJAN  
Angèle – MM. KEIFLIN Cédric – OTT Victor – LESSIEUX Arnaud**

**Pouvoir :**

**M. Frédéric LUY à M. Jean-François FOERNBACHER**

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

L'assemblée délibérante désigne comme secrétaire de séance Mme MULLER Berthe, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

**1. Approbation du PV du 2 avril 2024 (1\_2024\_5\_1)**

Le Conseil, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la séance du 2 avril 2024.

**2. PETR – Adhésion de la commune au nouveau service de récolement du PETR du Pays du Sundgau (1\_2024\_5\_2)**

Considérant que M. le Maire au nom de la commune est compétent pour la délivrance des actes d'urbanisme ;

Considérant que l'instruction des autorisations du droit du sol fait l'objet actuellement d'une convention avec le service d'autorisation droit des sols du PETR du Pays du Sundgau ;

Considérant que l'article R. 462-7 du Code de l'Urbanisme oblige le maire à effectuer un récolement des travaux ;

Considérant que l'article R. 462-6 du Code de l'Urbanisme donne la faculté pour le maire de procéder à un récolement facultatif des travaux ;

Considérant que ces obligations requièrent des compétences techniques et juridiques particulières que le maire ne peut assurer seul efficacement ;

Considérant que le suivi de ces autorisations peut donc être effectué avec l'aide d'un service de récolement ;

Considérant la délibération du Conseil Syndical du PÉTR du Pays du Sundgau en date du 4 octobre 2023, approuvant la création d'une nouvelle mission de contrôle de la conformité des travaux ;

Considérant la délibération du Conseil Syndical du PÉTR du Pays du Sundgau en date du 14 novembre 2023, approuvant le Principe du financement du lancement du service de récolement par une participation financière des communes, proportionnelle à leur population ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5111-1 à L. 5111-8) ;

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 461-1 à L. 463-1), R. 462-6 et suivants ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'adhésion à la nouvelle mission de récolement proposée par le PÉTR du Pays du Sundgau et adoptée lors des Conseils Syndicaux du 4 octobre et 14 novembre 2023 ;
- D'autoriser le maire à signer la convention qui décrit le processus de récolement des autorisations d'urbanisme, précise les missions du service de récolement rattaché au service autorisations du droit des sols du PÉTR du Pays du Sundgau, la tarification des prestations et les modalités de remboursement ;
- D'autoriser le maire de signer tout acte d'engagement et lancer toute action de communication ou promotion de cette opération ;
- D'autoriser le maire à lancer toute initiative à accomplir toute formalité pour mener l'opération à bonne fin.

**3. Devis vélux/fenêtre salle du dépôt d'incendie (1\_2024\_5\_3)**

Lors de la séance budgétaire du 2 avril 2024, M. le Maire a proposer de remplacer 3 vélux avec volets roulants extérieurs et le vitrage laiteux d'une fenêtre dans la salle de réunion au dépôt d'incendie. Trois entreprises ont été consultées : ARTISAL de BURNHAUPT-LE-BAS, CORRADO Valentin de HORBOURG-WIHR et TRIBA Altkirch-Saint-Louis.

Trois offres nous sont parvenues en retour, à savoir :

- ARTISAL Iso 2000 pour un montant de 17 064,24 €
- TRIBA pour un montant de 15 813,42 €
- CORRADO Valentin, pour un montant de 8 041,20 € TTC.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2024

Le conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de ne pas mettre en place les volets roulants, mais d'opter pour des stores intérieurs
- de retenir l'offre la moins disante de la menuiserie CORRADO Valentin pour un montant de 8 041,20 € TTC, mais avec remplacement des volets roulants extérieurs par des stores intérieurs. Une modification du devis s'impose donc,
- d'autoriser le maire à signer tout document afférent à cette délibération

#### **4. Recyclage des anciens ordinateurs : (1\_2024\_5\_4)**

Le Maire donne la parole à Mme la 1<sup>ère</sup> adjoint qui présente cette opération.

L'Association des Maires du Haut-Rhin s'associe à l'opération « Bouge pour ta planète » du Club Lions du Sud ALSACE, en invitant les communes à collecter les ordinateurs obsolètes ou usagés auprès de leurs administrés, associations, commerces, entreprises...

Les matériaux des ordinateurs les plus anciens sont revalorisés afin de réduire la pollution numérique. Le produit de la vente des matériaux recyclés permet d'acheter de nouveaux ordinateurs. Ceux en état de fonctionner sont révisés et offerts à des structures tels qu'EHPAD, centres sociaux, écoles et personnes dans le besoin. Le dépôt des ordinateurs se fait en toute sécurité par rapport aux données personnelles. Les disques durs qui n'ont pas été retirés sont détruits par une entreprise agréée. Les 3 communes ayant effectué les plus grosses collectes au prorata du nombre d'habitants seront mises à l'honneur lors du Salon des communes et des intercommunalités, le 12 septembre prochain à Mulhouse.

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de participer à cette opération et de faire une communication à la population en précisant le lieu de stockage, et la date limite du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- de prendre contact avec le Club Lions, qui assure l'enlèvement, pour l'informer de la participation de la commune,
- d'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

#### **5. Travaux intercommunaux (presbytère)(1\_2024\_5\_5)**

M. le maire informe le conseil, que le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) a adressé une lettre à Madame le Maire de TAGSDORF, datant du 22 avril 2024, afin de l'informer de l'octroi d'une subvention pour le projet de rénovation de l'annexe du presbytère et pavage de la cour, au titre du dispositif « Fond Communal d'Alsace ». La subvention attribuée est de 42 000 € représentant 56 % d'une dépense subventionnable de 75 001 € HT.

La dépense prévisionnelle est donc de 90 000 € TTC. Après déduction de la subvention de la CEA, après prise en compte du produit du renouvellement des concession, après déduction de la TVA à récupérer en 2025, la participation de Schwoben est estimée à 540.00 €.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

#### **6. Nettoyage des tabourets-siphons (1\_2024\_5\_6)**

Les maires des communes de Schwoben, Tagsdorf, Heiwiller souhaitent faire par la même entreprise le nettoyage annuel des tabourets-siphons et dessableurs, (pompage, nettoyage et évacuation des sables).

A cet effet, Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe a sollicité trois entreprises qui ont répondu, à savoir :

- Sani-curage de TAGOLSHEIM,
- SMCE de WITTELSHEIM
- ATIK de WITTENHEIM

Après analyse des trois offres, il en résulte que la société SMCE est la moins disante pour les trois communes.

SCHWOBEN : 2 016,00 € TTC – TAGSDORF : 2 244,00 € TTC –

HEIWILLER : 1 482,00 € TTC

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- retient l'offre la moins disante de la Société SMCE pour un montant de 2 016,00 €,
- autorise le maire à signer tout document afférent à cette délibération

### **7. Subvention à l'Association « La Bougeotte » (1\_2024\_5\_7)**

Lors de la réunion du 12 mars 2024, le conseil a reporté l'attribution de la subvention de la Bougeotte, pour l'achat d'un éclairage. Le conseil a demandé à l'association de fournir un budget prévisionnel. Mais le projet n'a pas abouti.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer à l'association La Bougeotte la subvention annuelle d'un montant de 200 €,
- d'imputer la dépense sur le compte « Subvention de fonctionnement aux organismes privés »,
- d'autoriser le maire à signer tout document afférent à cette délibération.

## **8. Divers**

### **Journée citoyenne**

La journée citoyenne est prévue le samedi 25 mai 2024. Divers travaux de fleurissement, d'aménagement, de nettoyage, de peinture et la réfection du terrain de pétanque sont prévus. M. Victor OTT est chargé de l'organisation de la journée de commander le concassé et de louer une petite pelleteuse. Un atelier de bricolage et de peinture pour les enfants est également prévu.

Le repas de midi sera préparé par la Ferme Hell, avec au menu du jambon chaud, gratin dauphinois et salade verte. Les conseillers sont chargés d'emmener les desserts.

### **Fête du village**

La traditionnelle fête du village est prévue pour le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024. A l'honneur cette année notre patrimoine Sundgauvien, avec au menu des carpes frites et une exposition proposée par M. FLOTA avec la participation du Musée des Amoureux et du Patrimoine Sundgauvien. L'apéritif et le dessert seront emmenés par les convives.

### **Elections des représentants au Parlement Européen.**

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Mme Berthe MULLER, 1<sup>ère</sup> adjointe se charge de trouver les scrutateurs manquants.

### **Régulation de la vitesse**

Suite à la demande conjointe des maires de Schwoben et Tagsdorf, la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) a commandé les panneaux « 70 km/h » qu'elle mettra en place prochainement sur la RD 16 bis entre nos deux villages.

Au cours de la réunion en mairie le samedi 4 mai avec la gendarmerie, M. le Maire et Mme la 2<sup>e</sup> adjointe ont demandé des contrôles de vitesse des véhicules dans la rue de la Vallée avec des verbalisations.

### **Achat terrain DUBS**

Monsieur le Maire précise que le délai du droit de préemption de la SAFER est échu depuis le 22 avril 2024. La rédaction de l'acte est en cours.

### **Sensibilisation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours**

Une journée de sensibilisation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours pour les enfants est à envisager en collaboration avec les sapeurs-pompiers locaux. Une date est à définir avec le Chef de corps.

### **Plan Communal de Sauvegarde**

M. Arnaud LESSIEUX propose que la commune achète du petit matériel de nettoyage (balais, pelles...). Cet achat entre dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, dont l'élaboration sera relancée prochainement.

### **Sécurité rue du Ried**

Mme Audrey BOURDON signale que les travaux d'élagage des arbres sur le terrain en indivision GROELL/SCHURR, derrière les trois maisons d'habitation ne sont pas terminés et certains menacent même de tomber.

**La séance est levée à 21 heures 35.**

**La secrétaire de séance**

**Le Maire,**

**Berthe MULLER**

**Jean-François FOERNBACHER**